



PRÉFET DE L'OISE

Arrêté renouvelant la composition de la commission départementale de la nature,
des paysages et des sites de l'Oise – Formation "Nature"

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R.341-16 à R.341-25 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'ordonnance 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

Vu l'ordonnance 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010 ;

Vu le décret 2006-672 du 8 juin 2006, modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Louis Le Franc, préfet de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2006 modifié portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2016 renouvelant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation "Nature" ;

Considérant qu'aux termes de l'article 9 du décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, les membres des commissions présidées par le préfet, représentant de l'État dans le département, sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable ;

Considérant que les membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation "Nature" ont été nommés par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2016 pour une durée de trois ans et qu'il convient de procéder au renouvellement de la composition de l'instance dans ladite formation ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation "Nature", se compose ainsi qu'il suit :

1. collège de représentants des services de l'État

- deux représentants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- un représentant du service départemental de l'architecture et du patrimoine
- un représentant de la direction départementale des territoires
- un représentant de la direction départementale de la protection des populations

2. collège de représentants élus des collectivités territoriales

- **trois conseillers départementaux désignés par le conseil départemental de l'Oise**

Titulaires	Suppléants
Mme Nicole Colin	Mme Nicole Ladurelle
Mme Nicole Cordier	Mme Martine Borgoo
Mme Dominique Lavalette	Docteur Gérard Auger

- **deux maires désignés par l'union des maires de l'Oise**

Titulaires	Suppléants
M. Laurent Lefèvre, Maire de Rainvillers	M. Alain Vasselle, Maire d'Oursel Maison
M. Jean-Claude Villemain, Maire de Creil	M. Marie Dubut, Maire de Marseille-en-Beauvaisis

3. collège des personnalités qualifiées

- **un représentant "sciences de la nature, protection des sites ou du cadre de vie"**

Titulaires	Suppléants
M. Bertrand Wimmers, Directeur d'agence de l'Office national des forêts	Mme Sarah Colas-Matuska, office national des forêts

- **deux représentants d'associations agréées de protection de l'environnement**

Titulaires	Suppléants
M. Didier Malé, Président du Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (ROSO)	M. Jean-Luc Caron, ROSO
M. le Président de l'association Picardie Nature	Un représentant de l'association Picardie Nature

- **deux représentants des organisations agricole et sylvicole**

Titulaires	Suppléants
M. Ludovic Chartier, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Oise	M. Patrice Paillard, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Oise
M. François Bacot, Les Forestiers Privés de l'Oise	M. Denis Harle d'Ophove, Les Forestiers Privés de l'Oise

4. collège des personnes compétentes

- **cinq représentants en aménagement du territoire, urbanisme, paysage, architecture et environnement**

Titulaires	Suppléants
M. Pierre Dron, conservatoire des sites naturels de Picardie	M. Emmanuel Das Graças, conservatoire des sites naturels de Picardie
M. Christian Pillon, fédération des chasseurs de l'Oise	Mme Candice Barjat, fédération des chasseurs de l'Oise
M. Patrice Marchand, parc naturel régional Oise Pays de France	Mme Sylvie Capron, parc naturel régional Oise Pays de France
M. Christian Delanef, fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Jean Jopek, fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. Jean-Christophe Hauguel, conservatoire botanique national de Bailleul	M. Rémi François, conservatoire botanique national de Bailleul

ARTICLE 2

Lorsque la formation se réunit en « Instance de concertation pour la gestion du réseau NATURA 2000 », le Préfet peut inviter à participer, sans voix délibératives, des représentants des organismes consulaires et des activités présentes sur les sites NATURA 2000 notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives.

ARTICLE 3

Les membres désignés ci-dessus sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté portant renouvellement de la composition de la commission.

ARTICLE 4

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le directeur départemental des Territoires de l'Oise, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le **27 JAN. 2020**

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Dominique LEPIDI